

Réf.	2023	I	31
------	------	---	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
24/11/2023	24/11/2023	En exercice 26	Présents 16	Votants 24

L'an deux mille vingt-trois le deux décembre, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 grande rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

**Etaient présents** : Mmes, BRUNEAU, BRUNEL, COCHET, JACQUEMIN, LALEUF, PEREZ, RICHARD, SAUVAN. MM. KUTNERIAN, LECRON, MAHE, POULAIN, ROUCHY, SPROTTI, VIVIER.

**Etaient absents** : Mmes, DEHARVENGT (pouvoir à M. LECRON), KELEHER (pouvoir à Mme MAYEUR), METIVIER, TANGUY (pouvoir à M. SPROTTI), THOMAS (pouvoir à M. ROUCHY) MM. AFONSO (pouvoir à Mme SAUVAN), FAUSTINO (pouvoir à Mme BRUNEL), GALLAIS, MONTEIRO, TREMBLE.

M. ROUCHY a été élu secrétaire.

**OBJET : DECISIONS DU MAIRE**

#### **Délégation Générale**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 4 octobre 2023.

#### **2023 087 AGD**

Décide de signer un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Mariaj en Chonson » de BLOND AND BLOND AND BLOND avec la société 7 TOURS PRODUCTIONS domiciliée rue Droite à MARTEL (46600), le 3 février 2024, pour un montant de 6 699,25 € TTC.

#### **2023 092 AGD**

Décide de signer un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Happy » d'Anthony KAVANAGH avec la société VIRAGE PRODUCTION domiciliée au 30 rue Joseph Vernet à AVIGNON (84000), dans le cadre de la Semaine de l'Humour, le 1<sup>er</sup> février 2024, pour un montant de 13 715 € TTC.

#### **2023 093 AGD**

Décide de signer un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « On est bien là » de Sébastien MARX avec la société VIRAGE PRODUCTION domiciliée au 30 rue Joseph Vernet à AVIGNON (84000), dans le cadre de la Semaine de l'Humour, le 4 février 2024, pour un montant de 6 690 € TTC.

#### **2023 094 AGD**

Décide de signer un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Pas d'Histoires » avec la société ARMADA PRODUCTIONS domiciliée au 11 rue du Manoir de Servigné à RENNES (35000), le 28 avril 2024, pour un montant de 633 € TTC.

#### **2023 095 AGD**

Décide de signer un contrat relatif aux prestations de curage des fossés avec la société SFRE domiciliée au 35 avenue des Grenots à ETAMPES (911520), pour un montant de 70 000 € HT.

**2023 096 AGD**

Décide de signer un contrat de prestations de services pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants ou décédés sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale, avec la société SACPA domiciliée au 12 place Gambetta à CASTELJALOUX (47700), pour un montant de 6 812,49 € HT par an.

**2023 097 AGD**

Décide de signer un contrat pour la mise à disposition du fichier des nouveaux arrivants des six derniers mois avec la société LA POSTE, pour un montant de 120 € TTC.

**2023 098 AGD**

Décide de signer un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Dance & roll » en collaboration avec Cœur d'Essonne Agglomération, les 15 et 22 décembre 2023, pour un montant de 400 € TTC.

**2023 099 AGD**

Décide de signer un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Méfiez-vous des apparences » avec la Troupe de l'ASCH/Le grenier de Bruyères domiciliée au 2 rue des Vignes à Bruyères-le-Châtel (91680), le 24 novembre 2023, pour un montant de 300 € TTC.

**2023 101 AGD**

Décide de signer un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Tartuffe » avec la société TROC'SCENE domiciliée au 10 allée Berlioz à VILLEJUIF (94800), le 26 novembre 2023, pour un montant de 300 € TTC.

**2023 102 AGD**

Décide de signer une convention de partenariat avec les clubs de football de Lyon et Marseille. La ville de Breuillet fournit les paniers repas aux clubs dans le cadre de leur retour à l'issue de leur participation à l'Essonne Cup 2023.

**2023 104 AGD**

Décide de signer un contrat d'hébergement et de maintenance des outils ARPEGE avec la société ARPEGE domiciliée au 13 rue de la Loire à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44236) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**2023 105 AGD**

Décide de signer un contrat pour la représentation d'un spectacle pour les résidents de l'EHPAD le 13 mars 2024, avec la société LA FERME TILIGOLO pour un montant de 455 €.

**2023 106 AGD**

Décide de donner à bail, à titre précaire à Madame Mégane TAFFOREAU, l'appartement sis 1 rue des Larris à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour un loyer de 390 €.

**2023 107 AGD**

Décide de signer un contrat d'emprunt avec LA CAISSE D'EPARGNE domiciliée au 26/28 rue Neuve Tolbiac à PARIS (75633), pour le préfinancement du FCTVA et des subventions non perçues d'un montant de 1 090 000 € sur 24 mois.

**2023 108 AGD**

Décide de signer un contrat d'étude de désimperméabilisation, de renaturation et de gestion de la parcelle des eaux pluviales avec la société URBANWATER domiciliée au 40 rue Damremont à PARIS (75018), pour un montant de 35 490 € TTC.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire

Véronique MAYEUR



Mis en ligne le 11/12/2023 à 09h51

**REÇU EN PREFECTURE**

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219101052-20231202-2023I31-DE